



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2014 / X**

Le 25 septembre 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – MM. Matthias, adjoints – Mme Bau – M. Esselin – Mme Scherrer – M. Wagner – Mmes Henry – Lonardi - M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel.

Mme Mouchot donne procuration à M. François – M. Rechenmann donne procuration à Mme Bau.

Absentes : Mmes Ritter – Maurice.



Le maire accueille les participants et propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2014.

Avant tout débat et discussion, M. le maire propose une minute de silence à la mémoire de Hervé GOURDEL, tué de façon barbare par les djihadistes parce qu'il était français. La France comme d'autres pays est menacée.

Suite à ce moment de recueillement, le maire présente M. Jacques FABBRI, architecte mandaté pour le dossier des Salines, celui-ci présentera l'état d'avancement des travaux et les avenants nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Au titre des communications :

- le maire présente au nom de l'assemblée à Richard MATTHIAS ses plus vives condoléances pour le décès de sa belle-mère, la maman de Catherine MATTHIAS, ancienne collègue, il souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Marcel MARTIN.
- Il félicite les acteurs présents et absents ce soir qui ont participé au spectacle du son et lumière, ce fut un spectacle exceptionnel, parmi ces grands acteurs présents ce soir : Bernard FRANÇOIS, Richard MATTHIAS et Jean-Marie WAGNER.
- Il lit un courrier du 5 septembre 2014 de Monsieur le Directeur Académique concernant le maintien du 7ème poste à l'école Gustave Charpentier.
- Dimanche 7 septembre, a eu lieu le premier concert dans la salle de spectacle de la Délivrance, concert du Festival de Fénétrange. Ceux qui ont assisté à ce concert ont bien entendu apprécié les artistes mais également la qualité de notre salle de spectacle.
- Mercredi 10 septembre nous avons accueilli à DIEUZE les sportifs qui ont réalisé la course de la Paix, ils ont traversé plusieurs pays, nous avons passé un moment très chaleureux.
- Dimanche 28 septembre aura lieu la marche du sel, marche Vic-sur-Seille – Dieuze, vous êtes tous invités à y participer, les marcheurs seront accueillis à 17 h 00 aux Salines.
- Un incendie s'est déclaré à INTERMARCHE le 23 septembre.

- Lundi 29 septembre Saint Michel sera fêté au CFIM.
- Mardi 30 septembre à 16 h 30, remise des bérets à un groupe d'engagés volontaires devant la mairie, c'est la première étape des jeunes engagés qui deviennent officiellement des militaires. Il remercie Laurence OBELLIANNE qui le représentera à cette cérémonie très symbolique.
- Ouverture prochaine du centre équestre, les travaux de remise aux normes sont terminés, les lieux sont transformés, les repreneurs ont réalisé un important travail.
- Dans le cadre du CRSD de DIEUZE, 2 communes (Guéblange-les-Dieuze et Dieuze) sont concernées par l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises de moins de 10 salariés pour la période 2009 à 2013, une demande de prolongation de 2 années supplémentaires a été demandée par le Député Alain MARTY. Le maire lit les courriers envoyés par le député.
- Une cérémonie du 70^{ème} anniversaire de la libération de DIEUZE aura lieu le samedi 4 octobre, il remercie toutes les personnes intervenantes y compris le CFIM pour l'organisation de cette importante cérémonie.
- Visite du canton de DIEUZE le vendredi 10 octobre par M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle
 - 14 h 30 : visite de l'entreprise SOMME
 - 15 h 30 : pose de la 1^{ère} pierre de l'EPADH.
- Inauguration du bâtiment de la Délivrance le vendredi 10 octobre par le Président du Conseil Général de la Moselle. Un concert de piano par Madame Fringant, l'épouse du Colonel Fringant, Chambellan du Prince de Monaco aura lieu aussitôt après les discours, tout le monde est invité au concert.
- Samedi 11 octobre : conférences sur le sel – dîner spectacle payant avec un menu (histoire de DIEUZE) – chorale la Passepierre et Grain de sel.
- Dimanche 12 octobre aura lieu une messe dans la grande salle de la Délivrance.

Richard MATTHIAS présente une photographie du nouveau parking de l'école Charpentier (subventionné à 30 % au titre des amendes de police).

Paul BENOIST fait un point sur le dossier de l'usine d'eau, sur l'état d'avancement des travaux de voirie pour l'implantation du LIDL ainsi que sur la visite de la commission économique sur le site « LASER QUEST » une bien belle réalisation.



Le maire passe ensuite à l'ordre du jour (les points en rapport avec les Salines royales sont présentés par l'architecte) :

- | | |
|---------|--|
| 14/X/73 | Salines royales. Clos couvert de la Délivrance. Avenants au marché |
| 14/X/74 | Personnel communal. Suppression et créations de postes |
| 14/X/75 | Recette manifestation du 13 juillet 2014. Reversement à l'Office du Tourisme |
| 14/X/76 | Ecole de musique. Convention intercommunale d'enseignement musical. Année scolaire 2014/2015 |
| 14/X/77 | A.C.A.D. – Demande de subvention 2014 – liste complémentaire |
| 14/X/78 | Chasse communale. Adjudication. Période 2015/2024 |
| 14/X/79 | Service accueil périscolaire. Dépenses d'investissement. Demande de subvention CAF |
| 14/X/80 | Maison de santé. Plan de financement prévisionnel |
| 14/X/81 | Dossier LIDL – vente de terrain – convention |
| 14/X/82 | Syndicat intercommunal de la piscine de Val-de-Bride – retrait de la commune de Givrycourt |

- 14/X/83 Salines royales. Etude de programmation muséographique scénographique et hôtelière
- 14/X/84 Salines royales. Réhabilitation de l'Office du Tourisme. Demande de subvention DRAC
- 14/X/85 Association Les Retrouvailles. Demande de subvention exceptionnelle.



Point n° 14/X/73 : SALINES ROYALES. CLOS COUVERT DE LA DELIVRANCE. AVENANTS AU MARCHE

Le conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour certains lots du marché clos couvert de la Délivrance,
considérant l'avis favorable à la validation des avenants correspondants de la commission d'appel d'offres du 17 septembre 2014,

après délibération

- autorise le maire à signer les avenants ci-après :

Lot 1	Maçonnerie	Entreprise SOUTTER & FRIANT	avenant n° 2	28.042,36 € HT
Lot 2	Enduit	Entreprise CHANZY-PARDOUX	avenant n° 2	24.912,25 € HT
Lot 3	Charpente	Entreprise SOUTTER & FRIANT	avenant n° 2	11.461,20 € HT
Lot 7	Electricité	Entreprise SASSO	avenant n° 1	72.639,86 € HT
Lot 8	Serrurerie	Entreprise WIEDMANN JASALU	avenant n° 1	14.611,00 € HT
Lot 9	Menuiserie intérieure	Entreprise FORTUNE	avenant n° 1	53.025,00 € HT
Lot 10	Plâtre	Entreprise BATI CONCEPT	avenant n° 1	9.674,00 € HT
Lot 11	Pierre de taille	Entreprise CHANZY-PARDOUX	avenant n° 1	16.580,00 € HT
Lot 15	Gradins	Entreprise HUSSON	avenant n° 1	1.040,00 € HT
Transfert EPFL	Couverture	Entreprise CHANZY-PARDOUX	avenant n° 1	10.423,00 € HT

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/74 : PERSONNEL COMMUNAL. SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant le départ de l'agent de police municipale en place,
considérant la nécessité de renforcer l'équipe en place au service accueil périscolaire (cantine),
VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 15 septembre 2014,

après délibération

- décide la suppression du poste de brigadier (catégorie C) au 23 septembre 2014
- décide la création d'un poste de chef de service de police municipale (catégorie B) au 1^{er} octobre 2014
- décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe non titulaire au 1^{er} octobre 2014.
- autorise le maire à prendre les arrêtés et contrats correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/75 : RECETTE MANIFESTATION DU 13 JUILLET 2014. REVERSEMENT A L'OFFICE DU TOURISME

Le Conseil municipal,
entendu son président,
M. Bernard FRANÇOIS, président de l'Office du Tourisme et M. Jean-Marie WAGNER, trésorier de l'Office du Tourisme, ayant quitté la salle,
VU la délibération n° 12/VI/62 du 28 juin 2012 fixant des droits de place spécifiques pour les animations autour du feu d'artifice à compter de l'année 2012,
Considérant que ces droits de place ont été encaissés par l'agent de police municipale pour un montant de 585 € dont 575 € versés par les bars et 10 € versés par les forains,
Considérant que cette somme revient aux associations participantes aux animations du 13 juillet 2014,
Considérant que l'Office du Tourisme gère la répartition des sommes dues à chaque association participante,

après délibération

- décide le reversement à l'Office du Tourisme de Dieuze de la somme de 585 € pour répartition aux associations qui ont participé aux animations du 13 juillet 2014.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/76 : ECOLE DE MUSIQUE. CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL. ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU les délibérations du conseil municipal n° 09/VII/98 du 24 septembre 2009, n° 10/VIII/107 du 30 septembre 2010, n° 11/V/45 du 26 mai 2011, n° 12/V/52 du 30 mai 2012, n° 13/VI/58 du 18 juillet 2013 autorisant la signature entre la Ville de Dieuze et la Ville de Sarrebourg d'une convention intercommunale d'enseignement musical pour les années scolaires 2009 à 2014,
Considérant que cette convention est reconduite pour l'année scolaire 2014/2015,
Considérant que le Conseil Général de la Moselle, au titre de la cohésion territoriale, peut allouer une subvention,

après délibération

- décide d'accepter les termes de la convention établie pour l'année scolaire 2014/2015 et autorise le maire à la signer.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/77 : A.C.A.D. – DEMANDE DE SUBVENTION 2014 – LISTE COMPLEMENTAIRE

Le conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
VU la délibération n° 14/VI/37 du 15 avril 2014 attribuant aux associations une subvention pour l'année 2014,
Considérant la demande de subvention faite en date du 17 juillet 2014 par l'Association des Commerçants et Artisans de Dieuze – ACAD,

après délibération

- décide d'allouer à l'ACAD une subvention de fonctionnement de 1.500 € au titre de l'année 2014.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/78 : CHASSE COMMUNALE. ADJUDICATION. PERIODE 2015/2024

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant que les conditions d'administration de la chasse en Moselle sont fixées par les articles L.429-2 à L 429-18 du code de l'environnement et qu'à ce titre, la commune est chargée d'administrer la chasse sur les terres et espaces couverts d'eau dans la commune, au nom et pour le compte des propriétaires, en conformité avec les dispositions légales et avec le cahier des charges-type, arrêté par le préfet.

Considérant que les baux de chasse arrivant à expiration le 1^{er} février 2015, il nous appartient d'engager sans attendre les opérations de mise en location des chasses communales,

après délibération

- décide de désigner au sein de l'assemblée les membres des commissions consultatives de chasse et de location de la façon suivante :

a) *Commission communale consultative (1)*

- président : le maire ou son représentant
- 2 conseillers municipaux : M. Paul BENOIST
M. Mickaël BOLARDI
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le trésorier municipal ou son représentant
- le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant
- le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant
- un lieutenant de louveterie
- le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant
- le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- un représentant de l'ONF

b) *Commission communale de location (2)*

- président : le maire ou son représentant
- 2 conseillers municipaux (à définir) : M. Paul BENOIST
M. Mickaël BOLARDI
- le trésorier municipal ou son représentant

- (1) Cet organe consultatif permanent peut être saisi par le maire pour émettre son avis quant à l'administration de la chasse communale pendant toute la durée du bail.
(2) C'est un groupe de travail chargé de préparer la décision qui sera définitivement arrêtée par le Conseil municipal.

- décide de retenir la consultation écrite de l'ensemble des propriétaires pour se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse. La consultation est en cours.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/79 : SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE. DEPENSES D'INVESTISSEMENT. DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Le conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant que pour le bon fonctionnement du service accueil périscolaire, il est nécessaire d'acquérir ou renouveler certains matériels, notamment :

- | | | |
|----------------------------------|------------|----------|
| - une imprimante scanner couleur | montant HT | 166,58 € |
| - un lave-linge | montant HT | 496,49 € |
| - un sèche-linge | montant HT | 425,68 € |

considérant que ces matériels peuvent être financés par la CAF de la Moselle à hauteur de 45 %,

après délibération

- autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide financière – investissement 2014 – auprès de la CAF et à solliciter l'aide financière correspondante.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/80 : MAISON DE SANTE. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le conseil municipal,
entendu Mme Laurence Obellianne, adjointe déléguée,
considérant le projet médical de la Maison de Santé Pluridisciplinaire déposé à l'Agence Régionale de Santé,
considérant qu'il convient de solliciter les partenaires financiers,

après délibération

- valide le plan de financement prévisionnel ci-joint qui sera affiné une fois les réponses des financeurs obtenues.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/81 : DOSSIER LIDL – VENTE DE TERRAIN - CONVENTION

L'adjoint en charge de l'économie présente le projet de convention de participation de la Société LIDL pour les travaux d'implantation ainsi que le projet d'acte de vente.

Le conseil municipal,

après délibération

- accepte la vente du terrain
- accepte la convention
- autorise le maire à signer tous documents concernant cette vente et cette convention.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/82 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE VAL-DE-BRIDE – RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRYCOURT

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil syndical n° 14/010 du 10 septembre 2014 acceptant le retrait de la commune de Givrycourt,
VU l'article L 5211-19 du C.G.C.T.,

après délibération

- décide d'accepter le retrait de la commune de Givrycourt du syndicat intercommunal de la piscine de Val-de-Bride.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/83 : SALINES ROYALES. ETUDE DE PROGRAMMATION MUSEOGRAPHIQUE SCENOGRAPHIQUE ET HOTELIERE

Le premier adjoint effectue un bilan des 2 études (musée et hôtel) qui ont été envoyées à chacun début juillet, et propose au conseil de les valider,

Cette validation permet de poursuivre les dossiers et de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

Suite à débat, il est précisé que les investissements ne seront réalisés que si suffisamment de subventions sont acquises et si la commune trouve un porteur de projet pour l'hôtel restaurant.

Le conseil municipal,

après délibération

- valide les études.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/84 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DE L'OFFICE DU TOURISME. DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Le conseil municipal,

entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

Suite à la passation des marchés publics pour la réhabilitation de l'Office du Tourisme sur le site des Salines royales, certains travaux sont éligibles à un financement auprès de la DRAC, à savoir :

- Lot 1 maçonnerie
- Lot 2 charpente couverture
- Lot 3 menuiserie extérieure
- Lot 4 serrurerie
- Lot 5 menuiserie intérieure

Considérant que le montant éligible sur ces marchés, maîtrise d'œuvre comprise, est de 312.443,95 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 45 % soit $312.443,95 \times 45 \% = 140.600 \text{ €}$.

Voté à l'unanimité.

Point n° 14/X/85 : ASSOCIATION LES RETROUVAILLES. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal,

entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

VU la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Retrouvailles » pour l'achat de 3 ordinateurs portables et un rétroprojecteur pour un montant de 2.100 € dans le but d'initier ses adhérents à l'informatique,

après délibération

- décide d'allouer à l'association Les Retrouvailles une subvention exceptionnelle égale à 30 % du montant total soit 630 €.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23 h 00.